



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 mars 2018  
Français  
Original : anglais

### **Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale** **Seizième session**

New York, 14-17 mai 2018

Point 3 c) vi) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des questions de fond relatives à la coopération internationale en matière fiscale : questions diverses : renforcement des capacités**

### **Première Conférence mondiale de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales : fiscalité et objectifs de développement durable**

#### **Note du Secrétariat**

1. Dans sa résolution 2017/2, le Conseil économique et social a constaté les progrès faits par le Bureau du financement du développement pour ce qui est de l'élaboration, dans le cadre de son mandat, d'un programme de renforcement des capacités en matière de coopération fiscale internationale destiné aux ministères des finances et aux autorités fiscales nationales des pays en développement afin de les doter de régimes fiscaux plus efficaces et plus performants permettant de maintenir les niveaux d'investissements publics et privés souhaités et de lutter contre la fraude fiscale, et a demandé au Bureau, agissant en collaboration avec les autres parties prenantes de poursuivre ses travaux dans ce domaine et de développer davantage ses activités ainsi que des outils pratiques.

2. Conformément à ce mandat, le Bureau du financement du développement a participé aux travaux de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, mise en place conjointement par le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale en avril 2016 pour améliorer la coopération fiscale et intensifier l'aide destinée au renforcement des capacités fiscales des pays en développement.

3. La première conférence mondiale de la Plateforme sur le thème « Fiscalité et objectifs de développement durable » s'est tenue du 14 au 16 février 2018, au Siège de l'ONU. Cette réunion a atteint ses principaux objectifs, à savoir faire avancer le dialogue mondial sur le rôle de la fiscalité dans la mobilisation de recettes

\* [E/C.18/2018/2](#).



intérieures aux fins du financement des objectifs de développement durable et servir de cadre multipartite et inclusif à l'échange de données d'expérience nationales sur les problèmes soulevés et les possibilités offertes par l'utilisation des systèmes fiscaux au service du développement durable.

4. La conférence a ainsi grandement contribué aux efforts mondiaux en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

5. D'après les fichiers d'enregistrement, la Conférence a réuni plus de 500 participants originaires de 119 pays développés et pays en développement, dont 22 ministres et vice-ministres des finances, 36 commissaires des autorités fiscales nationales, 10 membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, 25 universitaires, 80 représentants de la société civile, 31 représentants du secteur privé et plus d'une centaine de responsables d'organisations internationales et régionales.

6. Des sujets très divers ont été examinés lors des huit séances plénières et des six réunions subsidiaires de la conférence, complétées par 13 réunions parallèles. Les débats en séance plénière ont porté sur la contribution qu'une administration et des politiques fiscales efficaces pourraient apporter pour soutenir une croissance économique durable, la viabilité budgétaire, l'investissement et le commerce et répondre à des préoccupations sociales, telles que la pauvreté, l'inégalité des revenus, la santé et le développement humain, ainsi que sur les réformes du système fiscal, le développement des capacités fiscales et la coopération fiscale internationale. Des séances spéciales ont été consacrées au rôle de la fiscalité dans la réalisation de l'égalité des sexes, la lutte contre les flux financiers illicites, l'imposition des industries extractives, l'amélioration des résultats en matière de gouvernance et la promotion de l'équité. Les participants aux réunions parallèles ont souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'importants cadres de coopération fiscale internationale, comme l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement, l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, de l'Union européenne et le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'OCDE et du Groupe des Vingt.

7. A la fin de leurs travaux, les partenaires de la Plateforme ont publié une déclaration finale (voir annexe), document prospectif et pragmatique où ils recensent les 14 mesures qu'ils sont convenus de prendre, sous réserve de la disponibilité de ressources.

8. Selon la déclaration, la Plateforme intensifiera ses travaux, y compris dans le cadre des traités, pour aider les pays en développement à assurer la transparence fiscale et à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Dans cette optique, elle poursuivra ses travaux sur l'élaboration de « boîtes à outils », pour aider les pays en développement à faire face aux enjeux de la fiscalité internationale et elle formulera des orientations et des recommandations pour répondre aux nouvelles préoccupations exprimées par ces pays.

9. La Plateforme analysera, du point de vue des pays en développement, les répercussions des transformations de l'environnement fiscal international et les possibilités qu'elles offrent et rendra compte des résultats de ces analyses. Les partenaires de la Plateforme renforceront encore leur coordination et leur coopération afin de prodiguer des conseils cohérents et homogènes en matière de

politique fiscale internationale. Ils soutiendront la participation renforcée des pays en développement aux débats sur les politiques fiscales internationales et aux institutions correspondantes et faciliteront des interactions dynamiques entre l'établissement de normes et le renforcement des capacités.

10. Une tâche importante de la Plateforme consistera à aider les pays à réformer leurs systèmes fiscaux au moyen de stratégies à moyen terme de mobilisation des recettes pilotées au niveau national, les réalités et les capacités institutionnelles de chaque pays étant prises en compte dans les plans globaux de réforme. En outre, la Plateforme lancera un programme pluriannuel sur la fiscalité et les objectifs de développement durable, qui comprendra des composantes sur la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes, les inégalités, l'environnement et les infrastructures, afin de répondre à un ensemble plus vaste de questions d'une importance critique pour la réalisation des objectifs de développement durable.

11. Tirant parti de l'élan imprimé par la conférence, la Plateforme continuera de promouvoir les partenariats et l'engagement des parties prenantes. Elle établira à un dialogue régulier et structuré avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations fiscales régionales, les organismes donateurs, les organisations de la société civile et les entreprises.

## Annexe

### **Première Conférence mondiale de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales : fiscalité et objectifs de développement durable**

#### **Déclaration des partenaires de la Plateforme à la clôture de la Conférence**

##### **Raison d'être et rôle de la Plateforme**

Les objectifs de développement durable investissent tous les pays de tâches ambitieuses pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et lutter contre les changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté. La réalisation de ces objectifs supposera de mobiliser des ressources financières considérables. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît que, pour l'essentiel, les financements publics supplémentaires nécessaires pour atteindre ces objectifs devront provenir de recettes nationales. La fiscalité a un rôle essentiel à jouer dans la mobilisation de ces recettes. Parallèlement, une ère de coopération internationale sans précédent s'est ouverte en matière fiscale avec la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements, le déploiement du projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et le renforcement du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale, autant d'évolutions qui ouvrent de nouvelles possibilités de participation renforcée des pays en développement aux débats sur les politiques fiscales internationales et aux institutions correspondantes, mais qui s'accompagnent aussi de nouveaux défis à relever pour tirer pleinement parti des avantages de la coopération fiscale internationale.

C'est dans ce contexte que la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales a été créée. Les partenaires de la Plateforme, à savoir le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, œuvrent chacun depuis des décennies pour aider leurs pays membres à mobiliser efficacement des recettes fiscales – des économies les plus avancées aux pays les plus pauvres. Toutefois, en cette nouvelle ère de coopération internationale renforcée, il y a matière à resserrer la collaboration par le truchement de la Plateforme. En faisant fond sur leur expertise et leur mandat respectifs, ainsi que sur leur pouvoir de mobilisation, les organisations partenaires engagent et soutiennent des travaux de recherche ; grâce à l'initiative collective que la Plateforme incarne, elles mènent le débat et dirigent l'action concernant le rôle général de la fiscalité dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Sous réserve de disposer des ressources nécessaires, la Plateforme entend engager des travaux ou poursuivre ceux déjà entamés dans plusieurs domaines, notamment :

##### *1. Le renforcement de la coopération internationale en matière fiscale*

Face à l'évolution continue de l'environnement fiscal international, la Plateforme, qui est bien placée pour faciliter l'interaction entre l'établissement de normes, le renforcement des capacités et l'assistance technique dans le domaine de la fiscalité internationale, est très sollicitée.

Pour répondre à ces sollicitations, les partenaires renforceront encore leur coordination et leur coopération aux niveaux mondial et national, en s'appuyant en partie sur les orientations formulées à l'intention des pays en développement (par exemple, par le biais des diverses « boîtes à outils » produites et en cours d'élaboration par la Plateforme afin d'aider les pays en développement dans des domaines hautement prioritaires de la fiscalité internationale). La Plateforme aidera également les pays en développement à analyser et à exprimer leurs points de vue concernant d'importantes questions fiscales internationales, et ces points de vue seront pris en compte par les instances internationales et les organismes d'établissement de normes.

2. *Le développement des institutions par des stratégies à moyen terme de mobilisation des recettes*

Dans leur rapport de 2016 intitulé « Renforcer l'efficacité du soutien extérieur au renforcement des capacités fiscales dans les pays en développement », les partenaires de la Plateforme plaident en faveur de l'adoption de stratégies à moyen terme de mobilisation des recettes – une nouvelle approche visant à aider les pays à réformer leurs systèmes fiscaux. Ces stratégies entendent faciliter un processus piloté par chaque pays pour élaborer des plans pluriannuels, globaux et réalistes de réforme des politiques fiscales et des cadres juridique et administratif, conformément aux objectifs nationaux de développement, et à renforcer la capacité des systèmes fiscaux de réaliser une croissance forte et robuste et des objectifs sociaux plus vastes. Elles sont considérées comme un élément du processus de développement des institutions du pays, étant donné que la participation générale des parties prenantes à leur élaboration peut contribuer à façonner les rapports entre les citoyens et leurs gouvernants. Cette approche en est au stade initial de mise en œuvre et la Plateforme jouera à cet égard un rôle majeur pour un premier groupe de pays en 2018. Afin de mettre pleinement à profit cette approche, les partenaires favoriseront un processus inclusif de collaboration et d'échange d'informations, tout en encourageant les gouvernements des pays à donner une impulsion plus forte et l'ensemble de la société à y participer.

3. *La promotion des partenariats et de l'engagement des parties prenantes*

L'objectif 17 souligne l'importance des partenariats et de l'appui international pour atteindre les objectifs de développement durable, y compris en matière fiscale. La Plateforme n'est qu'une des nombreuses formes de partenariat à mettre en place pour progresser dans ce domaine aux niveaux mondial et national. Comme la conférence l'a montré, la réalisation des objectifs de développement durable exige l'intervention de toutes les parties prenantes. Le succès de la Plateforme dépend de son aptitude à promouvoir un réseau de relations plus vaste, notamment en réunissant les gouvernements, les organisations fiscales régionales, la société civile et les entreprises.

Cette conférence marque le début d'un processus de dialogue régulier et structuré avec l'ensemble des parties prenantes.

L'encadré ci-après propose une liste de mesures immédiates et concrètes que la Plateforme entend prendre ou continuer de déployer dans les trois domaines susmentionnés, sous réserve de ressources supplémentaires

**Mesures proposées par la plateforme pour faire progresser le programme d'action en matière fiscale**

- De manière régulière, en collaboration avec d'autres parties prenantes, notamment l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, nous contribuerons à dresser un tableau complet de l'effort global déployé par les partenaires internationaux, régionaux et bilatéraux pour aider les pays en développement dans le domaine fiscal.
- Nous intégrerons et viserons les normes de transparence les plus élevées possible dans la communication d'informations sur nos activités de renforcement des capacités dans les pays en développement par le biais du site internet de la Plateforme.
- En matière de fiscalité internationale, nous intensifierons nos travaux collectifs visant à aider les pays en développement à traiter les questions de la transparence fiscale et de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices, y compris dans le cadre des traités.
- En collaboration avec d'autres parties prenantes, nous nous efforcerons de prodiguer des conseils cohérents et homogènes en matière de politique fiscale internationale.
- Nous achèverons l'élaboration des boîtes à outils de la Plateforme afin d'aider les pays à relever les défis qui se posent en matière de fiscalité internationale et lancerons un programme élargi de sensibilisation à la préparation et à l'utilisation de ces boîtes à outils. Nous répondrons aux nouvelles préoccupations exprimées par les pays par des travaux d'analyse, des recommandations et des orientations.
- Mi-2018, nous présenterons au Groupe des Vingt une mise à jour du rapport sur la sécurité juridique en matière fiscale et les pays en développement.
- Nous analyserons et présenterons les retombées des transformations de l'environnement fiscal international pour les pays en développement, ainsi que les nouvelles possibilités qui en découlent.
- Nous œuvrerons conjointement à promouvoir l'élaboration de stratégies à moyen terme de mobilisation des recettes pilotées par les pays, à travers notamment l'engagement des partenaires bilatéraux, et rendrons compte des résultats obtenus. Nous alignerons notre soutien sur les plans définis par les gouvernements.
- Nous aiderons les pays en développement à accéder aux connaissances, à l'expérience et aux bonnes pratiques en matière d'administration fiscale, à commencer par l'utilisation des technologies, en collaboration avec le Forum sur l'administration fiscale, les organisations fiscales régionales et d'autres partenaires.

- Nous appuierons la participation des pays en développement aux débats sur les politiques fiscales au sein des instances internationales.
- Nous lancerons un programme pluriannuel sur la fiscalité et les objectifs de développement durable, qui comprendra des composantes sur la fiscalité et la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes, les inégalités, l'environnement et les infrastructures.
- Nous établirons un dialogue régulier entre la Plateforme et les parties prenantes, en premier lieu avec les gouvernements des pays en développement.
- Nous examinerons les pratiques en vigueur et formulerons des orientations et des recommandations sur le traitement fiscal des biens et services financés grâce à l'aide publique au développement.
- Afin de contribuer à la réalisation de ce programme et forts d'un secrétariat consolidé, nous nous emploierons à mobiliser des financements auprès des donateurs afin de mener à bien le programme de travail élargi.

### **Fiscalité et objectifs de développement durable**

Comme la conférence l'a montré, les structures fiscales influent sur de multiples aspects de la société et de l'économie, au-delà du simple aspect du financement : l'impact de l'inégalité, sous toutes ses formes, sur l'investissement et la croissance ; l'autonomisation des femmes ; la durabilité environnementale ; l'extraction des ressources naturelles et bien d'autres thématiques essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. Si les partenaires de la Plateforme travaillent déjà sur tous ces thèmes dans le cadre de leurs activités d'analyse, d'établissement de normes et de prestation d'une assistance technique aux pays membres, il y a matière à approfondir ces travaux.

### **Exécuter le programme d'action de la Plateforme**

La conférence a permis aux parties prenantes de proposer d'autres thèmes potentiels de travail et d'autres modalités possibles pour encourager la coopération. À la lumière de ces propositions, la Plateforme établira un programme de travail prévisionnel sur les questions soulevées par les participants et définira les domaines dans lesquels des travaux supplémentaires pourraient être menés, soit par la Plateforme, soit par ses partenaires, à titre individuel ou en collaboration avec d'autres parties prenantes.

Les actions proposées pourraient apporter une contribution non négligeable qui témoignerait du rôle important de la fiscalité dans la réalisation des objectifs de développement durable. Mais pour mener à bien ces actions, il faudra mobiliser des ressources. Nous tenons à exprimer notre gratitude aux Gouvernements du Luxembourg, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leurs contributions, et au Gouvernement du Japon pour son engagement. Pour pouvoir rehausser encore son ambition, la Plateforme aura besoin de nouvelles ressources, en particulier pour accroître la capacité de son secrétariat.

La Plateforme se réjouit à l'idée de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes pour mener à bien ce programme d'action en contribuant sans relâche à l'élaboration de stratégies à moyen terme de mobilisation des recettes pilotées par les pays, à l'échange d'informations, à la coopération sur le terrain, à un dialogue renforcé avec les parties prenantes, à l'octroi d'une plus grande importance aux enjeux de la fiscalité internationale et à l'élaboration d'orientations correspondantes et, enfin, aux initiatives qui favoriseront la participation accrue des pays en développement aux débats sur la politique fiscale internationale et aux institutions correspondantes.

---